



Code de vie

École L'Étincelle - Trois-Saisons

2021-2022





Septembre 2021

À tous les parents

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans le présent document, le code de vie de notre école. Celui-ci contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être et à la sécurité de vos enfants tout au long de l'année.

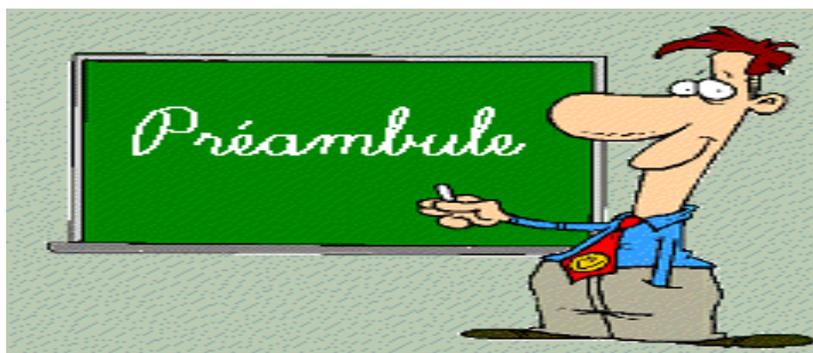
En plus d'accompagner les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, les règles de vie permettent à tous de s'épanouir dans un environnement où chacun est respecté. Les membres du personnel y accordent donc une grande importance qui, nous l'espérons, sera partagée.

Que cette année 2021-2022 soit porteuse de réussite, de dépassement de soi et de plaisir!

Bonne année scolaire à tous !

Isabelle Doré
Directrice

Manon Chamberland
Directrice adjointe



Notre école est située sur le territoire de la Commission scolaire des Découvreurs et accueille des élèves de la maternelle à la 6^e année, tant au niveau du secteur régulier que de celui de l'adaptation scolaire. Les enseignants et intervenants de notre milieu considèrent leur école comme une mini société, et pour cette raison, ils s'inspirent des droits de la personne pour encadrer l'ensemble de la vie scolaire.

Ainsi, les règles de vie enseignées et appliquées à l'école L'Étincelle - Trois-Saisons visent à développer, chez les élèves, le respect des autres et des différences, l'estime et la confiance en soi ainsi que le sens de l'effort, tout en s'assurant d'un partenariat avec les parents.

En terminant, il ne faut surtout pas négliger l'importance primordiale de l'exemple des adultes qui entourent les enfants dans le développement de leurs habiletés sociales. C'est pourquoi ce code de vie ne s'adresse pas uniquement aux élèves, mais aussi à tous les intervenants qui gravitent autour d'eux.

Valeurs éducatives

- ☑ Respect des autres et des différences
- ☑ Estime de soi et confiance en soi
- ☑ Sens de l'effort



Objectifs



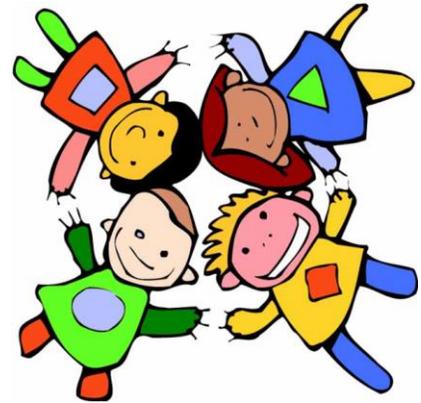
- ☑ Créer un environnement harmonieux
- ☑ Créer un environnement sécuritaire
- ☑ Créer un environnement propice à l'apprentissage
- ☑ Maintenir la motivation scolaire
- ☑ Développer les habiletés sociales

Les fondements de l'encadrement scolaire

- ☑ Concertation en équipe multidisciplinaire
- ☑ Clarté des règles établies
- ☑ Permettre le droit à l'erreur en outillant l'élève afin qu'il améliore son comportement

Les règles de vie

- Je respecte les autres en paroles.
- Je respecte les autres en gestes.
- Je respecte l'adulte.
- Je respecte mon environnement.
- Je m'implique dans ma réussite scolaire.
- Je prends soin de moi.



Modélisation et enseignement des bons comportements

Il est important de noter que, à l'école L'Étincelle - Trois-Saisons, des interventions de prévention sont mises en place afin d'outiller les enfants dans l'apprentissage des bons comportements. Ainsi, la modélisation et l'apprentissage des habiletés sociales sont au cœur de notre système de code de vie. Une démarche de résolution de conflit est présentée et enseignée aux élèves (voir annexe 2).

Afin de mettre l'accent sur les bons comportements, le personnel de l'école utilise un système de billets verts pour féliciter un élève.

<p> Date : _____</p> <p>Coupon à détacher et à remettre dans le casier du titulaire</p> <p>Nom de l'élève: _____</p> <p style="text-align: center;"> Bravo !</p> <p>Remarque: _____ _____ _____ _____</p> <p>Par : _____</p>	<p> Nom : _____ Date : _____ Classe : _____</p> <p style="text-align: center;"> Bravo !</p> <p>Félicitations ! Tu t'es démarqué(e) pour la raison suivante : _____ _____</p> <p>Signature de l'élève: _____ Signature de l'intervenant: _____ Signature de la direction: _____ Signature des parents: _____</p> <p style="text-align: right;"></p>
---	---

Règles de vie	Exemples de comportements à adopter ou à éviter
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je respecte les autres en paroles.</p> <p>... parce que je suis conscient de l'importance de se comporter avec les autres comme j'aime qu'ils se comportent eux-mêmes avec moi.</p>	<p>Utiliser un langage approprié. Éviter les insultes. Ne pas ridiculiser les autres.</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je respecte les autres en gestes.</p> <p>... pour assurer ma propre sécurité ainsi que celle de ceux qui m'entourent.</p>	<p>Éviter tous les types de bousculade. Ne pas donner des coups. Ne pas lancer des objets.</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je respecte l'adulte.</p> <p>... parce que je sais que les membres du personnel n'ont que de bonnes intentions quand ils interviennent, soit assurer mon bien-être et m'accompagner dans ma réussite.</p>	<p>Respecter les consignes émises. Faire preuve de politesse.</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je respecte mon environnement.</p> <p>... pour conserver du matériel plus longtemps et en bon état, et aussi afin de vivre dans une école propre et accueillante.</p>	<p>Porter des chaussures différentes à l'intérieur et à l'extérieur. Prendre soin du matériel qui m'est prêté.</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je m'implique dans ma réussite scolaire.</p> <p>... parce que j'en suis le principal acteur et que je souhaite atteindre mes buts, m'épanouir, développer ma confiance en soi et être fier de mes accomplissements.</p>	<p>Remettre mes travaux à temps. Remettre des travaux propres. Remettre les signatures exigées. Créer un climat de travail favorable.</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Je prends soin de moi.</p> <p>... pour préserver mon estime de soi et par respect pour ceux qui m'entourent.</p>	<p>Porter des vêtements convenables à l'extérieur, selon la saison. Respecter le code vestimentaire.¹</p>

¹ Voir annexe 1

Gestion des manquements

À l'école L'Étincelle - Trois-Saisons, les écarts de comportements sont gérés selon une procédure établie en fonction de plusieurs composantes. Ainsi, les conséquences appliquées varient selon :

- La gravité du geste posé
- L'intention de l'auteur du geste
- La fréquence du geste posé
- Le contexte dans lequel le geste a été posé

De plus, les conséquences appliquées peuvent être modulées selon :

- La capacité de l'élève à reconnaître ses torts
- Les antécédents de l'élève qui a posé le geste

Cependant, lorsqu'il s'agit d'une situation d'intimidation, des mesures particulières sont appliquées. (référence : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence)

Gestion de classe (fiches blanches)

Un élève se voit remettre une fiche blanche lorsque :

- Il n'a pas complété ou fait un devoir.
- Il a perdu son temps pendant un cours.
- Il n'a pas présenté la ou les signatures demandées.
- Il n'a pas le matériel demandé.

Il est à noter que la 5^e fiche blanche entraîne automatiquement une retenue le vendredi en fin de journée. Cependant, cette procédure s'applique uniquement à l'Étincelle.

Manquements mineurs (cartons jaunes)

Comportements de l'élève qui nuisent au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.



Procédure lors d'un manquement mineur

- ☑ L'intervenant remet le carton à l'élève concerné.
- ☑ L'intervenant remet la partie détachable du carton au titulaire ou à la technicienne du service de garde.
- ☑ L'élève fait signer son carton par son parent.
- ☑ L'enfant remet son carton jaune signé à son titulaire ou à la technicienne au service de garde.

Des mesures supplémentaires peuvent être appliquées (ex : fiche de réflexion).

De plus, au 3^e carton jaune, un suivi particulier est mis en place. Ce dernier peut se traduire de différentes façons (ex : passeport, protocole d'intervention, plan de modification de comportement, etc.) et demeure la responsabilité du titulaire ou de l'éducateur du service de garde. Celui-ci doit d'ailleurs s'assurer d'informer les parents des mesures mises en place. Au 5^e carton jaune, les intervenants concernés (titulaire, éducatrice spécialisée, direction, psychologue...) se concertent afin de mettre en place des interventions mieux adaptées au besoin de l'enfant.

Manquements majeurs

Comportements de l'élève qui constituent une atteinte grave aux règles, aux normes sociales et au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes. Le geste posé peut aussi représenter un danger pour soi, les autres ou l'environnement, et nécessite un arrêt d'agir.

Procédure lors d'un manquement majeur

- ☑ L'élève concerné est retiré pour une période indéterminée ou pour l'heure du dîner au service de garde.
- ☑ Les personnes impliquées sont rencontrées par les intervenants concernés afin de procéder à la validation des faits.
- ☑ Une fiche de réflexion est remise à l'auteur du geste.
- ☑ Un geste de réparation est élaboré.
- ☑ Une conséquence est déterminée.
- ☑ Le carton rouge est complété par l'intervenant concerné.
- ☑ Le carton rouge est remis à l'élève au moment opportun; il doit alors le signer.
- ☑ Les parents sont informés de la situation par la direction ou par une personne mandatée par celle-ci.

Bien que des mesures supplémentaires puissent s'ajouter à cette procédure, une rencontre multidisciplinaire a toujours lieu lors de la remise d'un 3^e carton rouge pour le même élève. L'ensemble des intervenants gravitant autour de ce dernier s'assure alors de mettre en place des conséquences ainsi que des interventions rigoureuses et cohérentes, afin de bien accompagner l'élève pour la suite.



*Les spécialistes utilisent un mode de communication complémentaire aux billets blancs, jaunes et rouges (voir annexe 3). Le messenger des spécialistes n'entraîne aucune conséquence, il se veut simplement un outil efficace de transmission de l'information aux parents dans un contexte où le spécialiste est en présence de différents groupes dans une journée.

Annexes

1. Tenue vestimentaire et objets interdits.
2. Démarche de résolution de conflits (affiche et explications)
3. Billet des spécialistes
4. Code de conduite sur l'utilisation des technologies
5. Procédure pour les retenues

Annexe 1



Tenue vestimentaire autorisée à l'école²

Les élèves doivent porter des vêtements propres, décents et convenables pour un établissement scolaire.

De plus, les vêtements ne doivent pas faire référence à la violence, au sexisme ou au racisme.

Les souliers, les espadrilles ou les sandales doivent être attachées à l'arrière du talon (les sandales de plage sont donc interdites).

Objets interdits à l'école

- Casquette et chapeau dans les locaux de classe
- Planche à roulettes
- Patins à roues alignées
- Gomme à mâcher
- Appareils électroniques (jeux vidéo, iPod, cellulaires, etc.)
- Tout autre objet jugé inapproprié par un intervenant de l'école

² Une tenue vestimentaire particulière peut être acceptée lors des périodes d'éducation physique.

Annexe 2

Pour résoudre un conflit



 **1** Je me calme. 

 **2** Je dis correctement à l'autre ce qui me dérange. 

 **3** Je cherche une solution avec l'autre.

<p>Je m'excuse</p> 	<p>Je répare mon erreur</p> 	<p>J'écris ou je dessine</p> 	<p>Je tire au sort</p> 
<p>J'attends mon tour</p> 	<p>Je respecte les règles</p> 	<p>Je partage</p> 	<p>J'ai une autre solution</p> 

Besoin d'aide ?

Urgence !



Je vais voir



un adulte !



Démarche de résolution de conflits

Explication des étapes de l'affiche

Pour résoudre un conflit

Les émotions



- À cette étape, l'enfant peut identifier le sentiment qu'il vit.
- Il n'y a pas de mot sous les illustrations afin de laisser l'enfant exprimer ce qu'il ressent.
- Le personnage souriant est en couleur parce qu'il exprime le sentiment souhaitable lorsque le conflit est résolu.

Les étapes

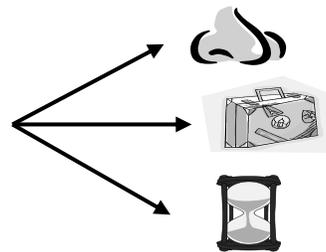
- Chaque étape est accompagnée d'un pictogramme qui illustre et spécifie le message.
- Chaque étape est aussi accompagnée d'un chiffre afin d'identifier l'ordre de l'action.

Étape 1



1

Je me calme.



- L'arrêt signifie l'importance d'un arrêt d'agir lorsqu'une situation conflictuelle se développe. Pour résoudre une conflit, il faut être calme.

«STOP, il faut que je me calme ! »

Trois façons sont proposées à l'enfant pour l'aider à se calmer adéquatement:

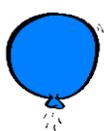
Le nez  signifie: « *Je prends trois grandes respirations.* »

Le sablier  signifie : « *Je laisse passer le temps, car ça m'aide à me calmer.* »

La valise  signifie: « *Je m'éloigne le temps de me calmer.* »

- Lorsque l'enfant est calme, peu importe le temps que ça prend, il est prêt à passer à l'étape 2.

Étape 2



2 Je dis correctement à l'autre ce qui me dérange.



- Cette étape est illustrée par un ballon qui se dégonfle.
- Le ballon se gonfle lorsqu'on vit une situation conflictuelle en raison des sentiments négatifs qui sont vécus.
- Le fait de verbaliser ce qui nous dérange contribue à le faire dégonfler et empêche ainsi que la situation ne dégénère en crise.
- Une façon de dire correctement à l'autre ce qui me dérange est de débiter ma phrase par «*Je n'aime pas quand ...* »
- Il est important, comme nous le montre l'image, que les deux personnes soient assez calmes pour se regarder dans les yeux lorsqu'elles se parlent.

Certaines fois, cette discussion suffit à rétablir la situation entre les personnes. D'autres fois, il est important de trouver une solution équitable pour les deux parties.

Étape 3



3 Je cherche une solution avec l'autre.

- À ce moment de la résolution de conflits, les enfants doivent trouver ensemble une solution à leur problème.
- Certaines solutions sont illustrées afin de susciter la discussion.



- Il est primordial de souligner à l'enfant que s'il a besoin d'aide, il peut aller voir un adulte qui l'assistera dans sa recherche de solutions, et ce, peu importe à quelle étape de la démarche de résolution de conflits.
- Aussi, il doit nécessairement avertir un adulte en cas d'urgence (ex : blessures).



Je vais voir



Un adulte !

Messenger des spécialistes

Date : _____

Votre enfant _____ rencontre des difficultés durant les périodes de spécialité malgré les interventions. Nous désirons vous en informer afin d'obtenir votre appui pour améliorer la situation.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Lorraine Haddad (anglais) lorraine.haddad@csdecou.qc.ca
- Isabelle Zizian (éducation physique) isabelle.zizian@csdecou.qc.ca
- Christian Roy (art dramatique et arts plastiques) christian.roy@csdecou.qc.ca
- _____ (musique) _____@csdecou.qc.ca
- _____ (éducation physique) _____@csdecou.qc.ca
- _____ (arts plastiques) _____@csdecou.qc.ca

Votre enfant a manqué plus d'une fois ou de façon majeure à la règle suivante :

- 1- Je respecte les consignes.
- 2- Je suis attentif et efficace en classe.
- 3- Je me déplace calmement selon les règles de l'école.
- 4- Je participe activement et sérieusement aux activités d'apprentissage.
- 5- Je remets mes travaux soignés.
- 6- Je travaille en évitant de déranger.

7- Je prends soin du matériel mis à ma disposition.

8- J'ai avec moi tout le matériel requis : cahiers, vêtements d'éducation physique, flûte, matériel d'arts plastiques, étui à crayons, couvre-tout.

9- Au vestiaire, je me change rapidement et calmement.

10- Je suis sécuritaire pour moi et pour les autres lors de mes activités.

11- Mes espadrilles sont propres et bien attachées.

12- Autre :

Signature du spécialiste : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

-----✂-----✂-----✂-----✂-----

Coupon à conserver par le spécialiste

Date : _____

Nom de l'élève : _____

Numéro du manquement : _____

Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information (09.13.03)

Ce code de conduite a pour objectif de développer de bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies de l'information. Il invite l'élève à employer de manière responsable et sécuritaire les technologies. Une utilisation et un comportement appropriés sont attendus de la part de l'élève.

Je m'engage à respecter les personnes en évitant les comportements suivants :

-  La communication de renseignements personnels concernant une autre personne sur des sites Web, dans des forums de discussion, sur les médias sociaux ou à d'autres endroits publics virtuels;
-  Le téléchargement ou la diffusion de propos ou d'images pouvant nuire à la réputation de quiconque;
-  L'utilisation des technologies de l'information à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement, d'intimidation ou de menace sous quelque forme que ce soit;
-  La création de blogue, de page Web ou tout autre média social, au nom de la Commission scolaire des Découvreurs ou de l'un de ses établissements;
-  L'affichage de mes propos personnels comme étant ceux d'une autre personne, ceux de la Commission ou ceux d'un établissement dans des groupes de discussions, des séances de clavardage, des blogues, des forums ou sur les médias sociaux;
-  La transmission de courrier électronique de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne ou un pseudonyme;
-  Le téléchargement, le stockage, la diffusion, l'utilisation, la production d'un contenu numérique en utilisant des propos ou des images de nature haineuse, violente, grossière, diffamatoire, offensante, perturbatrice, dénigrante, pornographique, ou à caractère discriminatoire basé sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques, la langue, la condition sociale ou le handicap de quiconque;
-  L'utilisation de différents moyens afin de connaître le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne.

Je m'engage à respecter le matériel et les ressources mises à ma disposition en évitant les comportements suivants :

- ✚ La reproduction illégale de contenu numérique ou de logiciels. La modification, la destruction ou l'utilisation d'un contenu numérique sans l'autorisation de son propriétaire. L'installation de logiciels ou de matériel informatique sans autorisation;
- ✚ L'introduction et la propagation des virus, la modification ou la destruction sans autorisation des données ou des fichiers;
- ✚ Le téléchargement de façon abusive des données sur le réseau Internet;
- ✚ L'utilisation des ressources technologiques pour transmettre de la publicité, faire de la promotion ou effectuer des transactions dans le cadre d'un commerce personnel;
- ✚ La participation à des jeux d'argent et de hasard, à des activités de téléchargement illégal (musique, jeux, logiciels, etc.), à des activités de piratage informatique;
- ✚ L'utilisation, l'affichage et la publication des photos ou des vidéos pris dans les établissements ou lors de toute activité parascolaire ou périscolaire sans l'autorisation de la Commission scolaire des Découvreurs.

Lorsque je m'engage :

- ✚ Je comprends que la Commission scolaire peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés et que je ne peux pas considérer ces fichiers comme confidentiels;
- ✚ Je dois éviter toute activité illégale, contraire à la *Directive sur l'utilisation des technologies de l'information* de la Commission, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école ou du centre. Je dois me soumettre aux mesures de sécurité établies par la Commission scolaire;
- ✚ Je dois me soumettre à ce code de conduite même si j'utilise un périphérique personnel sur le réseau de la Commission scolaire;
- ✚ Je dois conserver la confidentialité des mots de passe, des différents codes d'accès, qui me sont remis exclusivement pour mon usage. Je ne peux donner l'accès aux ressources informationnelles à une personne qui n'en a pas eu l'autorisation.

CLIQUER, C'EST S'ENGAGER!

POUR UN ÉLÈVE MINEUR

École : _____

Élève : _____

Je _____, comme parent ou tuteur, reconnais avoir pris connaissance du Code de conduite résumant la *Directive sur l'utilisation des technologies de l'information de la Commission scolaire* et l'avoir expliqué à mon enfant. J'autorise mon enfant à utiliser ces ressources à l'école. Je comprends que le non-respect de ces règles et de la directive peuvent entraîner la perte de son privilège d'utiliser ces ressources à l'école ainsi que des sanctions disciplinaires. Les technologies de l'information sont mises à sa disposition afin de favoriser ses apprentissages. L'utilisation des technologies est un privilège et non un droit.

Signature du parent ou tuteur

Annexe 5

Procédure pour les retenues (Étincelle)

- La retenue se fait habituellement le vendredi, après la cloche en fin de journée.
- Elle se déroule à la bibliothèque.
- Lorsqu'un élève doit être en retenue le vendredi, le titulaire doit prévenir l'éducatrice spécialisée **au plus tard le jeudi midi**, en remettant dans son casier le billet signé du parent.

Responsabilités du titulaire

- Aviser, s'il y a lieu, le spécialiste responsable de la dernière période de classe.
- Aviser, s'il y a lieu, l'éducateur du service de garde.
- Préparer le travail à faire et le matériel requis.
- S'assurer que l'élève apporte son sac et ses vêtements d'extérieur au local.
- Accompagner l'élève jusqu'au local.
- Attendre l'arrivée de l'éducatrice spécialisée avant de quitter.
- Faire part à l'éducatrice spécialisée, au besoin, du travail que doit faire l'élève.
- Récupérer, à son retour, le travail et le matériel qui auront été déposés sur le classeur de la salle de la photocopie.

Responsabilités de l'éducatrice spécialisée

- S'assurer de la présence de l'élève inscrit à la retenue et aviser les parents en cas d'absence.
- Assigner une place à l'élève après l'avoir accueilli.
- Faire la surveillance de la retenue pendant 50 minutes.
- Récupérer le travail et le matériel de l'élève.
- S'assurer, s'il y a lieu, que l'élève quitte l'école en compagnie d'une personne autorisée.

